

LES DOSSIER DE L'A.S.F.E.

LA SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE

Du 14 au 22 mars 2015, se déroule la 20ème édition de la semaine de la langue française et de la Francophonie, sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication. Au cours de cette semaine, le ministère encourage l'organisation de dictées, de spectacles, de conférences, de joutes oratoires et autres manifestations en langue française.

Chaque année également, autour du 20 mars, est organisée la journée internationale de la Francophonie afin de fêter sa richesse et sa diversité. Par ailleurs, cette année, à l'initiative du Conseil supérieur de l'audiovisuel, la France a organisé la première journée mondiale de la langue française dans les médias audiovisuels.

Le terme francophonie est apparu vers 1880 pour définir l'ensemble des personnes et des pays parlant le français (274 millions en 2014). Aujourd'hui, la francophonie avec un « f » minuscule vise les locuteurs de français et la Francophonie avec un « F » majuscule désigne les institutions organisant les relations entre les pays francophones, et notamment l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).



Logo de l'OIF

Pour des raisons historiques, le français est assez répandu à l'étranger. Par exemple, on ignore trop souvent que la devise de la monarchie britannique, depuis Henri V, est formulée en français : « Dieu et mon droit » ; de même que celle d'un célèbre ordre de chevalerie anglais, l'Ordre de la Jarretière : « Honi soit qui mal y pense ». D'ailleurs, ces deux expressions françaises se retrouvent sur les armes royales de Grande-Bretagne et dans le logo du célèbre quotidien londonien The Times.

Découvrons l'influence de la langue française et de la francophonie grâce aux quatre fiches suivantes et au lien présent à la fin du dossier.

QUIZZ EXPRESS

Qui a dit que l'Alliance française était « une petite merveille d'horlogerie francophone ? »

Marc Fumaroli, membre de l'Académie française (LCI, 16/03/2015).

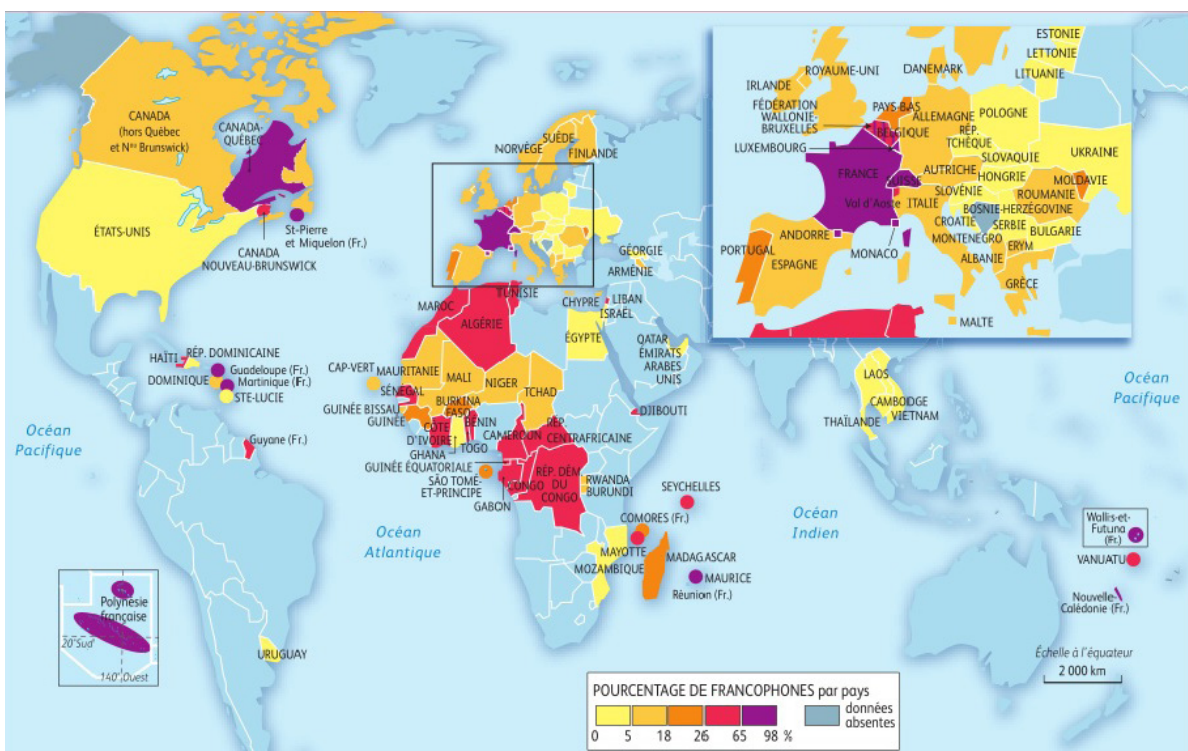
LES FRANÇAIS ET LES FAUTES D'ORTHOGRAPHE

Par Mediaprism, 04/09/2014, auprès d'un échantillon représentatif de 894 Français



LA DENSITÉ FRANCOPHONE DANS LE MONDE

Rapport 2014, La langue française dans le monde (p.6)



LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le français est une des langues les plus répandues dans le monde. Plus exactement, elle est la 6ème langue la plus parlée, après le mandarin (1,35 milliard), l'anglais (1,2 milliard), l'espagnol (485 millions), l'hindi (450 millions) et l'arabe (390 millions).

Le français est, en effet, parlé officiellement dans 32 pays. Selon le dernier rapport de l'Observatoire de la langue française, il est parlé par près de 275 millions de personnes en 2014 sur les cinq continents (4 % de la population mondiale). Les projections donnent plus de 700 millions de francophones à l'horizon 2050, dont 85 % résideront en Afrique du fait de la croissance démographique.

Le français est également :

la langue du sport olympique (grâce à Pierre de Coubertin) ;

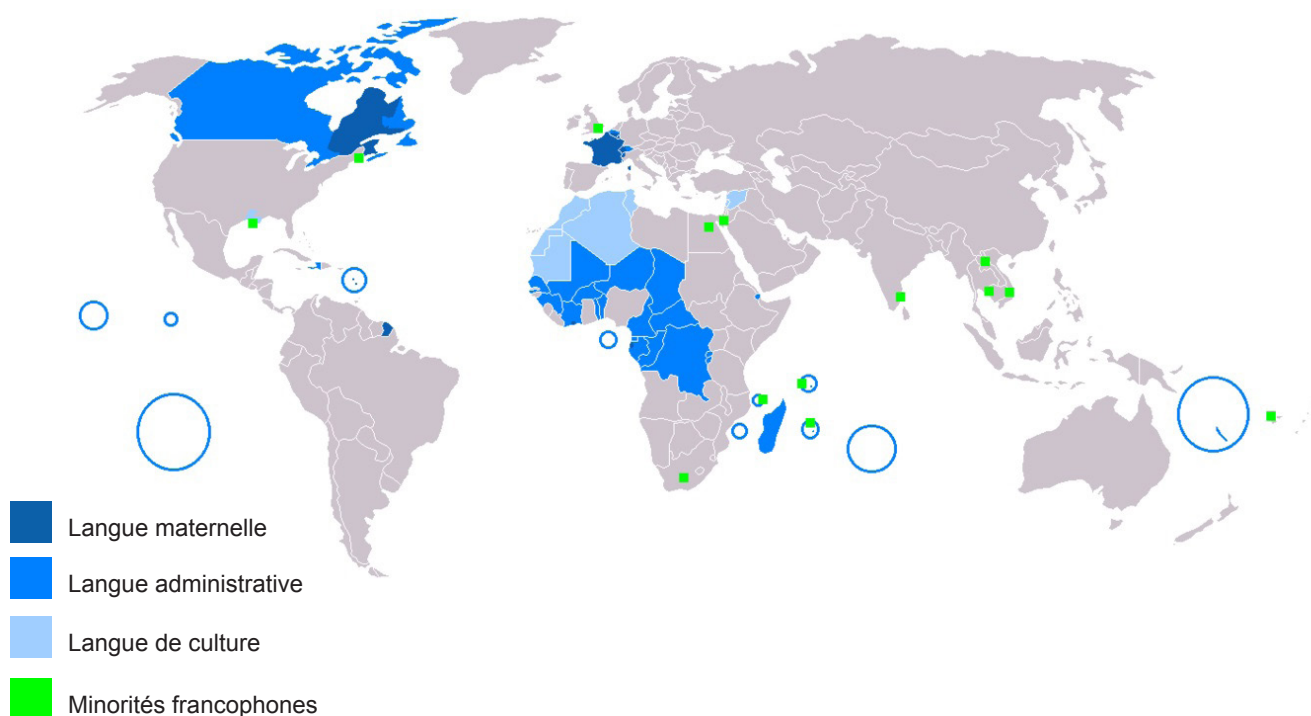
la 3ème langue des affaires, après l'anglais et le chinois ;

la 4ème langue d'Internet (et la 5ème langue sur Wikipédia) ;

une des trois langues les plus parlées en Afrique, avec l'anglais et l'arabe.

En outre, le français reste l'une des langues officielle et de travail de la plupart des organisations internationales : par exemple, il est une des 5 langues officielle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), avec l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le russe et l'italien ; il est la langue officielle de l'UNESCO.

Enfin, le français est bien une langue de communication internationale grâce à divers médias francophones : TV5 Monde, Euronews, A24, Arte, France 24, Africa n°1, BBCAfrique, RFI ou encore Medi1radio. Ainsi, RFI est présente dans 1 250 villes dans le monde et est écoutée par 35 millions d'auditeurs chaque semaine.



L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE À L'ÉTRANGER

Bien que 73 % des Français estiment que leur langue maternelle est une langue difficile (sondage Mediaprisme pour l'hebdomadaire Le Point, 12/03/2015), il se trouve que le français est la 2ème langue la plus apprise dans le monde, après l'anglais. Il est même langue d'enseignement dans 32 États et gouvernements. Grâce à 900 000 enseignants, ce sont 125 millions d'élèves qui apprennent le français : 49 millions comme langue étrangère et 76 millions comme vecteur d'enseignement.

Le nombre d'élèves en français a progressé de 7 % en moyenne chaque année depuis 2010.

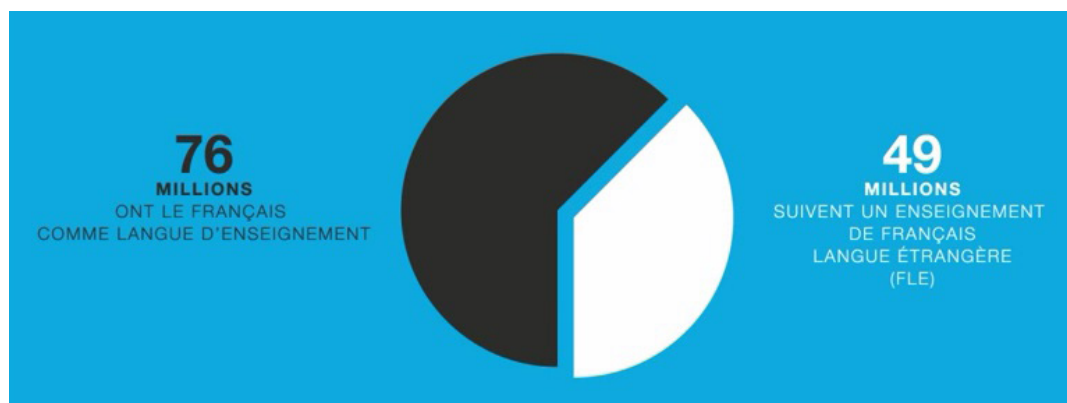
Tandis que l'enseignement du français langue étrangère régresse en Europe, il progresse dans le reste du monde depuis 2010, avec des taux d'évolution records en Afrique subsaharienne (+44%) et en Asie-Océanie (+43%).

Il est vrai que le réseau d'enseignement est bien structuré :

1°/ soit inscription au sein d'une école locale ;

2°/ soit inscription au sein d'une école française dont la scolarité est reconnue en France : réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) avec 488 établissements scolaires dans 130 pays ; réseau des écoles des missions laïques avec 83 établissements dans 35 pays ;

3°/ soit inscription à un enseignement par correspondance grâce au CNED.



L'IMPACT DES MOTS ÉTRANGERS DANS LA LANGUE FRANÇAISE

En 50 ans, le dictionnaire de l'Académie française est passé de 40 000 à plus de 60 000 mots.

On estime qu'entre 12 et 14 % des mots sont d'origine étrangère :

- de l'anglais avec + 1 000 mots : week-end, parking, club...
- de l'italien avec + 600 mots : bravo, pizza, artisan, infanterie...
- du germanique ancien avec + 500 mots : kitsch, accordéon, hêtre, balafre...
- de dialectes gallo-romans avec + 400 mots : chêne, tonneau, charrue, villa, agenda...
- de l'arabe avec + 200 mots : amalgame, sorbet, alambic, chiffre, coton, algèbre...
- de langues celtiques avec + 150 mots : bille, ruche, barque, chemin, roche...

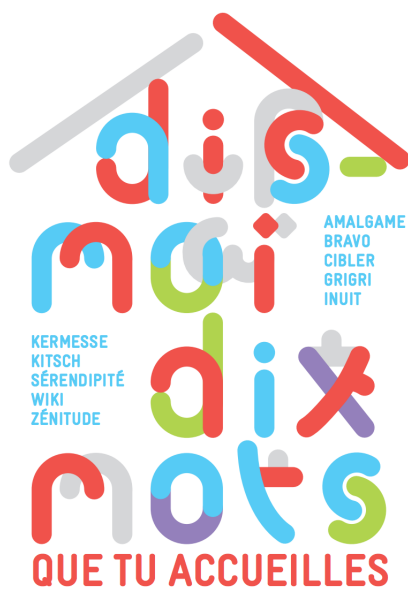
et bien d'autres évidemment : japonais (zénitude), hawaïen (wiki)...

Un débat récurrent porte sur l'utilisation abusive de mots anglais alors qu'il existe des mots français (voir sur www.culture.fr/franceterme) : défi/challenge, même si « challenge » est un mot français à l'origine ; penalty/tir au but ; parking/parc de stationnement ; smartphone/ordiphone ; spam/pourriel...

Bizarrement, le mot « hacker » est traduit par celui de « fouineur », au lieu de l'expression plus exacte de « pirate informatique ».

A la question du 15 mars 2015, « Êtes-vous choqué par les anglicismes dans la langue française ? », les internautes (+ 7000 réponses) ont répondu : oui à 56 %, non à 41 % (M6 infos, 19h45, 15/03/2015).

Toutefois, le français est une langue vivante qui s'enrichit régulièrement de mots étrangers et de néologismes : cinéma, logiciel, courriel, selfie, geek...



LA LOI TOUBON ET LA PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

La loi relative à l'emploi de langue française, dite loi Toubon, a été votée en 1994. Les principales dispositions de la loi portent sur :

- L'information du consommateur

La loi prévoit pour la désignation, la présentation et la publicité des biens, produits ou services, l'emploi obligatoire de la langue française. Une ou plusieurs traductions en langues étrangères sont possibles à condition que la présentation en langue française soit aussi lisible, audible et intelligible que ces dernières. Ces dispositions ne s'appliquent ni aux raisons sociales, ni aux marques de fabrique, commerce ou service.

- Le monde du travail :

Cette loi étend sensiblement les cas d'emploi obligatoire du français dans les entreprises issues de groupes internationaux ou bien ouvertes sur l'expatriation. Notamment pour les contrats de travail, offres d'emploi, règlements intérieur, accords collectifs de travail, conventions d'entreprise ou d'établissement, règlements en matière d'hygiène, de sécurité ou disciplinaire et, à titre général, tout document comportant des dispositions nécessaires au salarié pour l'exécution de son travail.

- L'enseignement :

La loi affirme le caractère obligatoire de l'enseignement en français et de son emploi pour les examens, concours, thèses et mémoires des établissements publics et privés avec certaines dérogations liées à la nécessité de construire un monde pluraliste respectueux des diversités.

- L'audiovisuel :

La loi prévoit l'emploi obligatoire du français ou de traductions en français dans tous les messages publicitaires et émissions des services de radio et de télévision, à l'exception des œuvres cinématographiques et audiovisuelles en version originale et des programmes conçus pour être diffusés en langue étrangère. La disposition, qui a suscité le plus de débat, est celle imposant l'usage du français dans les manifestations, colloques et congrès tenus en France.

- Obligations particulières des services publics

Les personnes morales exerçant une mission de service public ont l'obligation de prévoir un dispositif de traduction lorsqu'elles sont à l'initiative d'une manifestation, d'un colloque ou d'un congrès international se déroulant en France. Leurs contrats doivent aussi être rédigés en français, excepté pour les organismes gérant une activité à caractère industriel et commercial dès lors que l'exécution du contrat est intégralement hors de France.



Pour en savoir davantage...

- sur la semaine de la langue française et de la Francophonie avec le ministère de la Culture et de la Communication
- sur la semaine de la langue française et de la Francophonie avec l'Institut français
- sur la première journée de la langue française dans les médias audiovisuels avec le C.S.A.
- sur la journée internationale de la Francophonie avec l'O.I.F.
- sur la fête de la langue française en Belgique
- sur la célébration du français et de la Francophonie au Québec
- sur la célébration de la langue française en Suisse
- sur le dernier rapports de l'Observatoire de la langue française « La langue française dans le monde 2014 »
- grâce à une vidéo sur la langue française dans le monde (OIF – actualisation 2015)